

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 août 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 9 août à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 3 août 2022 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Étaient présents** : Chantal GANTCH, Maire, Aurélie CELLIER Adjointe au Maire, Philippe DUFOUR Adjoint au Maire, Joël VERDIER adjoint au Maire, Mesdames Béatrice de JESSE LEVAS, Marine de TAFFIN et Laurence GODARD-DEBIZET conseillères municipales, Messieurs Éric FRON-ORTIN, Cyril HASBROUCQ et Laurent MEYNIER conseillers municipaux. Monsieur Bertrand LACCOURS conseiller municipal en visioconférence.

**Absents excusés** : Madame Chantal CASTELAIN, conseillère municipale (donne pouvoir à Aurélie CELLIER), Madame Christelle LAGARVE, conseillère municipale (donne pouvoir à Monsieur Eric FRON-ORTIN) Madame Nadia BERCKMANS conseillère municipale (donne pouvoir à Madame Chantal GANTCH). Thibaut FUGIER Conseiller Délégué (donne pouvoir à Philippe DUFOUR)

**Secrétaire de séance** : Madame Aurélie Cellier.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Délibération n°20-2022** : Affectation des résultats 2021
- ✓ **Délibération n°21-2022** : Vote du budget primitif 2022

Madame le Maire ouvre la séance et désigne comme secrétaire de séance Madame Aurélie CELLIER, désignation approuvée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire explique les raisons qui ont conduit ces deux délibérations modificatives budgétaires. Une énorme erreur a été faite lors de l'élaboration du budget 2022 en reportant le montant de l'excédent du budget 2020 alors que c'est celui de 2021 qui fallait prendre.

Le budget de la commune présente l'anomalie suivante :

- le résultat reporté en recette de fonctionnement est erroné : il a été porté la somme de **154 930.24 €** au lieu de **131 696.71 €** : donc en fonctionnement il y avait un montant de **23 233,53 €** en trop qu'il faut déduire en dépenses.

Afin d'équilibrer le budget primitif 2022 entre les dépenses et les recettes

- le budget doit être corrigé par DM en urgence et la délibération d'affectation du résultat doit être votée de nouveau.

**Délibération n°20-2022 : Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DES RÉSULTATS À REPORTER***Résultat de la section de fonctionnement à affecter*

				résultats	
<b>Fonctionnement :</b>	Recettes	.....		300 931,78 €	
	Dépenses	.....		255 806,37 €	45 125,41 €
	Résultat de l'exercice antérieur		excédent	100 317,87 €	145 443,28 €
				145 443,28 €	

*Résultat de la section d'investissement à affecter*

<b>Investissement :</b>	Recettes	.....		36 824,53 €	
	Dépenses	.....		60 717,96 €	-23 893,43 €
	Résultat de l'exercice antérieur		excédent	4 786,47 €	-19 106,96 €
	Résultat de clôture à affecter		déficit	-19 106,96 €	DI001/N+1

<b>Restes à réaliser :</b>	Dépenses	.....	-	8 139,61 €	DRAR/N+1
	Recettes	.....	+	13 500,00 €	RRAR/N+1
	Solde des restes à réaliser			5 360,39 €	

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit -13 746,57 €

**Affectation du résultat à la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068).....				-13 746,57 €	
En dotation complémentaire en réserve (R1068) .....				0,00 €	
Sous-Total (R1068) : .....				13 746,57 €	RI1068/N+1
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002 budget N + 1)				131 696,71 €	RF002/N+1

**Art.1 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

**Délibération n°21-2022 : Vote du budget primitif 2022**

Madame Le Maire, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

# Budget Primitif 2022

## Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2022	Chapitre	Libellé	Proposition 2022
011	Charge à caractère général	134 600,00 €	002	Excédent reporté	131 696,71 €
012	Charge de personnel	179 340,00 €	70	Vente de produits	33 200,70 €
014	Atténuations de produits	- €			
65	Charge de gestion courante	53 700,06 €	73	Impôts et taxes	175 000,06 €
66	Charges financières	2 200,00 €	74	Dotations, participations	77 150,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5 193,53 €
22	Dépenses imprévues	1 250,00 €	42	operation d'ordre	
68	Dotation	4 129,94 €	77	Produits exceptionnels	- €
042	operations d'ordre		78	Reprises pour provisions	530,00 €
023	Virement à la section d'investissement	52 351,00 €	013	Atténuation de charge	5 000,00 €
		427 771,00 €			427 771,00 €

## Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2022	Chapitre	Libellé	Proposition 2022
RAR		8 139,61 €	RAR		13 500,00 €
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	19 106,96 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	
20	Immobilisation incorporelles	3 599,94 €	021	Virement de la section de fonctionnement	52 351,00 €
21	Immobilisation corporelles	86 001,43 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	13 850,49 €
			024	Produits de cession	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnemt capitalisé	13 746,57 €
16	Remboursements d'emprunts	7 800,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	28 599,94 €
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
			28	Amortissements	3 599,94 €
040	operations d'ordre	- €	040	Opérat° d'ordre	- €
041	Op. pat'	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
		125 647,94 €			125 647,94 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.